

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 JUIN 2022

N° VILLE_2022DL070

Date de convocation : 24 juin 2022

Affichage du compte-rendu : 7 juillet 2022

Nombre de conseillers en exercice : 33

OBJET : EMPLOI - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC ESTIME

L'an deux mille vingt deux, le trente juin à 19:30 heures le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Slt Prénom Président Nom Président.

Présents : Alain VIOLLET, Laurence MOULIN, Eddie BREVALLE, Véronique GIROMAGNY, Florent RIVOIRE, Claude COLIN, Christiane PUTHOD, Eric MAILLET, Souade KACI, Michel MALTRAIT, Nathalie RENE, Alain LEGRAS, Saliha MAKHLOUF-MEDJGAL, Yves MONTANGERAND, Christophe MALMAZET, Nathalie PUVILLAND, Vivien GATCHUESI FEGUENG, Thierry HAON, Marie THIOLAS, François DARTIGUES, Aurélie VILLENEUVE, Henry DUARTE, Mylène ROUCHOUSE - POUGET, Benoit ERACLAS, Sandra GAUSSUIN-PISKULA, Guillaume BOUCHARLAT, Ghislaine ARCARO

Excusés / pouvoirs : Dominique BABE (donne pouvoir à Laurence MOULIN), Christine NONY (donne pouvoir à Saliha MAKHLOUF-MEDJGAL), Sylvie JULIEN (donne pouvoir à Marie THIOLAS), Alexandre DIOT (donne pouvoir à Benoit ERACLAS), Lilian MORINON (donne pouvoir à Sandra GAUSSUIN-PISKULA), Pascal CAZZANIGA (donne pouvoir à Alain VIOLLET)

Secrétaires de séance : Marie THIOLAS, Guillaume BOUCHARLAT

Rapporteur : Florent RIVOIRE

Depuis plusieurs années, la Ville de Corbas a mis en place un partenariat avec l'association « Estime » (Association Intermédiaire) afin de lutter contre le chômage et l'exclusion sur le territoire.

L'association intermédiaire « Estime » a pour objet d'employer des personnes en recherche d'emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles et de les mettre à disposition d'entreprises, d'associations, de collectivités locales ou de particuliers via un contrat de mise à disposition ou via un contrat à durée déterminée d'insertion.

Elle s'adresse notamment aux demandeurs d'emploi âgés de plus de 50 ans, aux bénéficiaires de l'allocation spécifique de solidarité, aux bénéficiaires du RSA, aux jeunes en difficulté, aux demandeurs d'emploi de longue durée et aux travailleurs handicapés. L'association facilite leur insertion professionnelle en les mettant, à titre onéreux, à disposition de personnes physiques ou morales qui ont conclu avec l'État une convention visée à l'article L322-4-16 du code du travail.

Cette mise à l'emploi spécifique est un levier concret du parcours d'insertion pour tous les bénéficiaires ayant un projet dans les secteurs suivants :

- nettoyage de bureaux, de locaux, d'habitation, gardiennage d'immeubles,
- manutention, déménagement,
- aide à la personne,
- secrétariat, accueil, travaux administratifs,
- restauration collective.

Estime travaille avec les collectivités voisines et avec la Ville de Corbas dans le cadre de remplacements ponctuels, notamment auprès des services techniques.

Ainsi, une convention d'objectifs et de moyens vient poser le cadre d'intervention de l'association « Estime ». Cette convention a pour objet de définir les objectifs que l'association s'engage à poursuivre dans le cadre de son objet statutaire. Elle prévoit notamment :

- la réception des Corbasiens en entretien autour des missions proposées par l'association,
- une participation aux réunions mensuelles du territoire pour l'emploi et aux réunions développement économique,
- 1300 heures de mises à disposition sur le territoire,
- la mise en place de 100 heures de formation en petits groupes,
- la co-animation (action expérimentale en présence d'une assistante sociale) d'un atelier portant sur les droits et devoirs des bénéficiaires du RSA
- l'accompagnement de 3 bénéficiaires IER
- l'organisation d'informations collectives sur les métiers proposés par Estime

La subvention demandée par l'association « Estime » pour l'année 2022 s'élève à 5900 euros.

La Ville de Corbas s'engage à apporter une contribution de 5800 euros pour permettre la réalisation des actions. De plus, pour 2022, il est attendu une implication particulière en matière de développement de partenariat avec des acteurs importants du territoire (maison de retraite, bailleurs, régies).

Vu l'avis favorable de la commission municipale permanente du 20 juin 2022,

En conséquence, après en avoir délibéré le conseil municipal :

- **APPROUVE** les termes de la convention d'objectifs et de moyens pour l'année 2022, ci-annexée, qui mentionne que la participation financière de la Mairie de Corbas est de 5800 €, et que l'association «Estime» s'engage à mener l'activité suivante : accompagnement socioprofessionnel, mises à disposition de personnel, actions en direction des entreprises.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention d'objectifs annuelle avec l'association «Estime».
- **DIT** que, si nécessaire, Monsieur le Maire pourra conclure tout avenant à la convention.
- **DIT** que le montant de la dépense soit 5800 € sera imputé au chapitre 428 65748 du budget 2022.
- **DIT** que les dépenses correspondant à la mise à disposition de personnel seront inscrites au chapitre 012, compte 6218 du budget dans la limite des crédits ouverts.

Adopté à l'unanimité

Avec 6 abstentions :

Alexandre DIOT, Benoit ERACLAS, Sandra GAUSSUIN-

Envoyé en préfecture le 04/07/2022

Reçu en préfecture le 04/07/2022

Affiché le



ID : 069-216902734-20220630-VILLE_2022DL070-DE

PISKULA, Guillaume BOUCHARLAT, Lilian MORINON,
Ghislaine ARCARO

Les jour, mois, et an que dessus,
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,